



### Utilisation du sol 2012

#### Type d'utilisation

Code	Description
<b>100 Résidentielle</b>	
101	Résidence de 1 logement
102 ou 112	Résidence ou condo de 2 à 4 logements
103 ou 113	Résidence ou condo de 5 à 24 logements
104 ou 114	Résidence ou condo de 25 logements et plus
<b>200 Commerciale</b>	
300	Bureau
<b>400 Industrie</b>	
<b>500 Institutionnelle</b>	
510	Institution économique
520	Institution non-économique
<b>600 Parc ou espace vert</b>	
<b>700 Utilité publique</b>	
725	Stationnement
750 ou 760	Rue ou ruelle
<b>800 Agricole</b>	
<b>900 Terrain vacant</b>	
<b>1000 Hydrographie</b>	
<b>1100 Golf</b>	

--- Limite municipale

#### Mise en garde et limitations

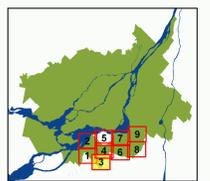
Le présent document n'a aucune valeur juridique et est publié uniquement au profit du lecteur, à titre illustratif, sans aucune garantie d'exactitude. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les précautions requises lors de son utilisation. La Communauté ne peut en aucun temps être tenue responsable des conclusions découlant de l'utilisation de ce document.

La codification des diverses classes d'utilisation du sol est propre à la Communauté et a été réalisée par une compilation semi-automatisée des meilleurs renseignements disponibles, soit les rôles fonciers 2012 des 82 municipalités du territoire, suivie d'une validation visuelle à partir des orthophotographies de juillet 2011. La classe d'utilisation du sol présentée représente donc l'utilisation principale, figurant sur ces documents officiels à l'échéance 2011 et ne tient pas compte du concept de matrice ou de l'évolution de la situation par la suite.

Les limites des diverses zones d'utilisation proviennent de l'agrégation des limites du cadastre rénové du Québec, lorsque disponible, des limites de propriétés des matrices graphiques, lorsque disponibles, ou d'une digitalisation manuelle à partir des orthophotographies de juillet 2011.

Les toponymes proviennent de sources diverses, et malgré un effort de normalisation et de vérification auprès de plusieurs sites spécialisés, ils peuvent différer de la réalité.

Toute erreur ou omission peut être signalée à l'adresse de courriel [signal@cmq.ca](mailto:signal@cmq.ca), afin de bonifier la prochaine version.



MRC de Roussillon  
Feuillet 67-03-US-2012

